



Ordonnance de télécom CRTC 2017-265

Version PDF

Ottawa, le 26 juillet 2017

Shaw Cablesystems G.P. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Shaw Cablesystems G.P.	AMT 29 Tarif des services d'accès Internet de tiers (AIT) – Introduction d'une vitesse de service de 75 Mbps en aval et de 7,5 Mbps en amont pour le service AIT	17 juillet 2017	26 juillet 2017

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale